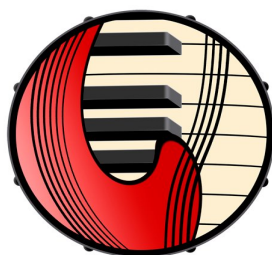


AMA MUSIQUE



47 Rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE

Tel : 09 51 00 85 42

Web : www.ama-musique.fr - Mail : amaprod21@gmail.com



amamusique

1) MOT D'ACCUEIL :

Chers apprentis musiciens de tout âge et de tout niveau, vous intégrez notre école et nous vous en remercions. Vous allez apprendre à écouter, jouer et lire la musique, seul(e) et/ou en groupe dans une ambiance studieuse mais conviviale avec une pédagogie moderne et adaptée à l'apprentissage des musiques actuelles, de manière ludique. Il est recommandé à chacun, afin de profiter au mieux des enseignements inculqués, la pratique quotidienne de votre instrument.

2) CORPS ENSEIGNANT :

Tous les professeurs intervenants à l'école AMA MUSIQUE ont un parcours personnel riche dans le domaine musical et feront le nécessaire pour que chaque élève puisse s'épanouir et évoluer à son rythme dans un cadre intimiste et familial. Les professeurs sont des musiciens professionnels confirmés et en activité, ce qui peut éventuellement provoquer quelques absences de leur part (mais toujours remplacées). Vous pouvez prendre un rendez vous si besoin uniquement en dehors des heures de cours.

3) ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS :

L'école n'a pas souhaité fixer un âge minimum pour l'inscription à des cours, la musique pouvant être ressentie à tout âge. Cependant, chaque candidature est examinée par le directeur et les professeurs en fonction du choix de la discipline, selon les difficultés potentielles de l'instrument et la motivation de l'élève.

Les inscriptions sont renouvelables dès le mois de Mai afin de permettre à l'école de planifier la rentrée suivante.

Une fiche de réinscription sera à rendre avant le 21 juin 2022 afin de garantir la réservation de sa place, les créneaux définitifs seront calés après la rentrée scolaire qui sert de référence.

Les frais d'inscriptions sont fixes et payables à l'ordre de AMA, qu'elle qu'en soit la date, ils servent à couvrir les frais administratifs pour l'année scolaire, l'entretien, le renouvellement des instruments et du matériel, afin de garantir un bon niveau d'enseignement.

Le présent règlement fait partie intégrante du contrat d'inscription. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée, les anciens élèves bénéficient de la pré-réservation de leur horaire pour autant que l'inscription se fasse dans le délai imparti.

4) DÉROULEMENT DES COURS :

Les cours sont hebdomadaires excepté durant les périodes de fermeture (vacances scolaires, jours fériés...). **L'école garantit à chaque élève un minimum de 30 cours dans l'année (pour les élèves commençant en septembre).**

Comptez une moyenne de 3 cours par mois, dans tous les cas le tarif est mensuel, lissé sur l'année et est forfaitaire : POUR UN NOUVEL INSCRIT : si les cours commencent avant la moitié du mois le forfait mensuel est intégralement dû, si les cours commencent après le 15 du mois, seul un demi forfait sera compté pour le 1^{er} mois.

La durée des cours collectifs est de 45 minutes et 55 minutes, celle des cours particuliers de 30 minutes, 45 minutes et 1heure, les 5 premières minutes sont consacrées à l'installation de l'élève, accordage...le professeur peut ne pas être dans la salle à ce moment.

Pour le bon déroulement des cours, les élèves doivent apporter leur cahier de musique, partitions, guitare, jacks, accordeurs, baguettes... (pas les pianos ou claviers, et les amplis)

Les cours débuteront dès le Lundi 6 Septembre 2021

5) TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les frais d'inscriptions sont fixes et payables, qu'elle qu'en soit la date, et figurent sur la feuille de tarifs annexes (soit 15 € pour 1 élève, 20 € pour 2 élèves et 30 € pour 3 élèves d'une même fratrie).

En cas d'arrêt en cours d'année, un préavis de 1 mois sera demandé, l'élève devra être à jour dans ses règlements et tout mois commencé sera dû.

ATTENTION : Il est rappelé que les tarifs sont calculés sur la base d'un cours par semaine, soit en moyenne 3 cours par mois en tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés, ce qui justifie le montant, celui-ci étant mensuel **et** forfaitaire, quelque soit le nombre de cours : c'est le même prix tous les mois il n'y aura pas de décompte au détail.

Une méthode sur DVD Audio peut être proposé par votre professeur au prix de 18 euros.

5bis) IMPORTANT :

Les cours doivent être réglés impérativement au début de chaque mois, nous vous demandons de bien vouloir établir 1, 3 ou 10 chèques datés du jour (qui seront encaissés au 5 de chaque mois), à nous remettre lors de l'inscription avec le formulaire ; l'accès aux cours peut être refusé, en cas de paiement non effectué ou en retard. Vous pouvez aussi mettre en place un virement automatique sur notre compte (nous fournissons un Rib sur demande).

Le paiement en espèce est accepté impérativement au 1^{er} cours de chaque mois, (les chèques vacances sont acceptés uniquement par Mr PETIOT).

Les élèves peuvent régler l'intégralité de l'année ou du trimestre. En cas d'arrêt du suivi des cours durant l'année, l'élève ne pourra prétendre à aucun remboursement que ce soit.

Le matériel pédagogique nécessaire pour le suivi des cours vendu par l'école ou un magasin tiers est à la charge de l'élève.

6) PARTICULARITES :

En cas d'accident ou de maladie (sur certificat médical) la direction et le professeur examinent avec l'élève la possibilité de remplacer le cours d'instrument par un ou des cours théoriques sans qu'il y ait automatiquement une cessation de cours.

Pour des questions d'organisation et de logistique, les cours collectifs et ateliers ne sont ni remplacés, ni remboursés.

L'élève est tenu de respecter les jours et horaires des cours auxquels il est inscrit. En cas d'absence, l'élève est prié d'avertir l'école ou son professeur au moins 48 heures à l'avance. Aucune absence ne donne lieu à remboursement, ni à remplacement (sauf cas de force majeure justifiée).

Absences pour maladie :

Lorsqu'un élève est malade, merci d'avertir l'école ou le professeur au plus tôt, en cas de maladie contagieuse (Covid, grippe, gastro...) : ne pas venir aux cours au risque de contaminer les autres élèves et professeurs.

Annulation d'un cours par un professeur :

Nos professeurs peuvent être absents de part leur métier (ce qui est aussi un gage de qualité pour l'élève d'avoir un professeur musicien professionnel en activité) ou pour toute autre raison (maladie...) : dans ce cas soit un remplaçant donnera le cours, soit un rattrapage sera proposé. Il est rappelé que chaque professeur est indépendant et agit pour son propre compte. La structure AMA MUSIQUE accueille les professeurs mais n'est pas responsable de leur mode de fonctionnement qui peut être légèrement différent d'un professeur à l'autre. Toute question est à voir avec la personne concernée.

Éducation Nationale :

Notre calendrier est établi pour l'année scolaire en cours, aussi nous ne sommes pas responsables des jours rajoutés par l'éducation nationale (notamment sur les mercredi). Nous ne pouvons rattraper les cours annulés pour cette cause, merci de votre compréhension.

COVID 19 : IMPORTANT

Tous les Protocoles sanitaires sont appliqués au sein de l'école, les parents, accompagnants... ne seront pas acceptés dans les salles de cours, les élèves devront arriver masqués selon les directives en vigueur à un moment donné...

En cas de confinement, d'arrêt des cours indépendant de notre volonté, les paiements sont dus jusqu'à la fin de l'année, une solution alternative comme la visioconférence ou autre vous sera proposée, un remboursement ne sera pas possible mais un remplacement sera proposé.

7) CONCERT DE FIN D'ANNÉE :

Chaque année, l'école organise un Concert des élèves. Les élèves participants au spectacle sont choisis par l'équipe pédagogique selon des critères tels que la motivation, l'assiduité, la capacité à s'intégrer dans un groupe et de s'adapter aux contraintes techniques de la scène, le thème...et d'assister A TOUTES LES RÉPÉTITIONS PRÉVUES A CET EFFET. Cette décision est sans appel, si un élève ne joue pas cette année, il pourra éventuellement jouer l'année suivante.

La participation est gratuite pour les élèves qui jouent et pour les élèves AMA inscrits et à jour de leurs règlements (sur réservation préalable obligatoire).

Une participation du public est demandée par l'école en raison des charges importantes propres à cette prestation (les élèves sont encadrés par des professionnels du spectacle dans une vraie salle de concert...). En 2019, le prix était de 15€ TTC*. (*tarif indicatif pouvant être sujet à modifications)L'école ne force personne à participer.

8) DEVOIRS DES PARENTS ET DES ÉLÈVES :

De par leur inscription, les élèves s'engagent à respecter le règlement de l'école et à se conformer aux instructions des professeurs.

Pour le bon déroulement de l'année scolaire et dans l'intérêt de l'élève, les parents ou le représentant légal se doivent de collaborer avec les professeurs, afin d'encourager l'élève à s'entraîner à la maison. L'exercice régulier est une condition indispensable au progrès, celui-ci devant rester ludique.

9) JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

L'école est principalement ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, le samedi de 9h à 12h, elle suit le calendrier scolaire donc fermée sur les périodes des vacances (sauf stages, rattrapages...) en dehors de ces horaires, l'école est ouverte sur rendez vous.

Attention : l'école sera fermée pour le pont de l'ascension les 26, 27 et 28 mai 2022

TOUTE L'ÉQUIPE AMA VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE MUSICALE ET VOUS SOUHAITE BIENVENUE AUX NOUVEAUX ELEVES.

DATES DES VACANCES

Reprise des cours Lundi 6 septembre 2021

Vacances de la Toussaint :

Du samedi 23 octobre soir au Lundi 8 novembre matin 2021

Vacances de Noel :

Du samedi 18 décembre soir 2021 au Lundi 3 janvier 2022

Vacances d'hiver :

Du samedi 12 février soir au lundi 28 février matin 2022

Vacances de printemps :

Du samedi 16 avril soir au lundi 2 mai matin 2022

FIN DES COURS AMA :

Samedi 25 Juin 2022

Jours Fériés :

Jeudi 11 novembre 2021

Pâques : Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Ascension : du 26 au 28 Mai 2022

Lundi de Pentecôte : 6 juin 2022

**COUPON EN PIÈCE JOINTE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE PAR MAIL,
COURRIER OU SUR PLACE**